

Communiqué de presse
2 décembre 2025

89^e séance de la Commission Swiss GAAP RPC du 2 décembre 2025

La deuxième réunion de la Commission d'experts en 2025 a eu lieu à Zurich et était consacrée aux projets techniques suivants.

Adoption de la recommandation révisée Swiss GAAP RPC 16 « Engagement de prévoyance »

Après la clôture de la consultation en avril 2025, les réponses reçues ont été évaluées et présentées à la Commission d'experts lors de sa 88^e séance qui s'est tenue le 18 juin 2025. Les adaptations ponctuelles décidées ont ensuite pu être intégrées. La Commission d'experts a adopté la recommandation révisée Swiss GAAP RPC 16 « Engagements de prévoyance » à l'unanimité, avec 20 voix pour. Elle a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

Le texte de la recommandation va maintenant être traduit, il sera mis à disposition sur le site Internet RPC au cours de l'hiver. Par ailleurs, les principales modifications de la recommandation seront présentées et expliquées dans un article publié dans les grands magazines spécialisés au printemps 2026.

Pour toute question ou suggestion concernant la révision de la Swiss GAAP RPC 16 « Engagements de prévoyance », veuillez contacter :

Dr Silvan Loser, membre du Comité d'experts / responsable de projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 058 249 25 52.

Projet « Révision de la RPC 26 présentation des comptes des institutions de prévoyance »

Lors de sa 88^e séance, la Commission d'experts RPC a adopté une procédure de vérification d'une révision de la recommandation Swiss GAAP RPC 26 « Présentation des comptes des institutions de prévoyance ». Des discussions ont ensuite été menées avec des représentants de différentes parties prenantes à propos d'un éventuel besoin d'adaptation et de la participation au projet. Une révision de la recommandation axée sur les fondations communes et collectives a été majoritairement saluée. L'objectif est en outre de parvenir à plus de transparence et de comparabilité pour toutes les institutions de prévoyance, en particulier en ce qui concerne les contributions au risque, aux économies et aux coûts. Dans le même temps, il est souligné qu'aucun des principes fondamentaux d'évaluation ne doit être modifié et qu'un alignement sur la directive technique DT 7 est nécessaire.

La procédure de vérification est ainsi terminée, et la Commission d'experts a approuvé le lancement d'un projet pour la révision de la RPC 26.

Pour toute question ou suggestion concernant la révision de la Swiss GAAP RPC 26 « Présentation des comptes des institutions de prévoyance », veuillez contacter :

Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission d'experts, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 071 224 76 30

Projet « Précisions et suppressions des incohérences »

Lors de sa 89^e séance, la Commission d’experts a également décidé une série de précisions et de suppressions de certaines incohérences de nature non matérielle. Tous ces changements seront intégrés dans la prochaine brochure RPC (publication prévue au printemps 2026) et seront ensuite communiqués.

Dans une seconde phase, différentes précisions de nature matérielle ont été présentées à la Commission d’experts, elles pourraient donner lieu à une éventuelle consultation. La discussion a permis de tirer des enseignements importants grâce à l’expérience des membres de la Commission d’experts et des observateurs.

Pour toute question ou suggestion concernant ce projet, veuillez contacter :

Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission d’experts, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 071 224 76 30

La Commission d’experts a également adopté le programme de travail 2026 : outre le lancement de la révision de la recommandation Swiss GAAP RPC 26 « Présentation des comptes des institutions de prévoyance », les instances RPC s’attacheront à nouveau l’an prochain aux incohérences ponctuelles qui se sont accumulées ces dernières années dans diverses recommandations. La suite de la procédure concernant le rapport de durabilité dépendra largement des évolutions (au plan national et international ; la sous-commission reste active et observera la situation. Elle s’est en outre donné pour obligation d’établir un rapport-type.

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission d’experts, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC (www.fer.ch/fr) est l’organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le « Swiss Reporting Standard » et le « Standard pour les sociétés immobilières » sont reconnues par SIX Exchange Régulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l’état des finances et du résultat (« True & Fair View », « Fair Présentation »).